

**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UNE  
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :  
CHALET PLACE DE LA SOURCE INTERMITTENTE A BELLERIVE-SUR-ALLIER**

(Article L.-1 et suivants CGPPP)

<b>Publié le</b>	26 juin 2023
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	2 semaines
<b>Date limite de réception des offres</b>	7 juillet 2023 à 12 heures
<b>Objet de l'occupation</b>	Chalet Place de la Source Intermittente
<b>Lieu</b>	Département : Allier Commune : BELLERIVE-SUR-ALLIER
<b>Activités</b>	Le chalet a pour vocation d'accueillir un commerçant pour redynamiser la place de la Source Intermittente.
<b>Caractéristiques essentielles</b>	<p>La période d'activité s'étale du 4 août 2023 au 3 août 2024, du lundi au dimanche, selon la proposition de l'activité commerciale avec obligation minimale d'ouverture les mardis et samedis matin pendant le marché du Pré Salé.</p> <p>Les activités demandées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- déjeunette : vente de boissons chaudes, viennoiseries, etc...</li><li>- petite restauration pouvant être accompagnée de boissons titrant moins de 18° d'alcool selon la réglementation en vigueur.</li></ul> <p>Il est laissé toute liberté aux candidats de proposer une activité et une occupation plus large dans la limite d'une fermeture fixée à 22h (sauf dérogation ponctuelle de la collectivité et/ou des services de l'Etat).</p> <p>En cas de manifestations organisées sur la place de la Source Intermittente, les modalités d'exploitation du chalet devront faire l'objet d'un accord entre la collectivité et l'exploitant.</p>
<b>Type d'autorisation délivrée / Durée / Redevance</b>	<p>L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels d'une durée d'un an, à compter du 4/8/2023.</p> <p><u>Redevance :</u> L'occupation sera consentie moyennant une redevance mensuelle. Cette redevance se compose d'une part fixe de 400€ par mois incluant les charges.</p>
<b>Equipement et entretien du bien</b>	<p><u>Equipement du chalet :</u> - 1 évier, 1 meuble sous évier, 12 chaises, 3 tables, 1 frigo top, 1 chauffe-eau.</p> <p>A la remise des clés un état des lieux sera effectué avec un agent communal ainsi qu'à l'issue de la convention.</p> <p><u>Charges supportées par l'occupant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Entretien intérieur du chalet et de ses équipements (évier, plan de travail, frigo)</li><li>- Entretien du matériel extérieur (tables, chaises), nettoyage des abords, ramassage des déchets</li><li>- Mise aux normes sanitaires suivant l'activité exercée.</li></ul>
<b>Conditions générales d'attribution</b>	<p>Les candidats devront remettre leurs propositions avant la date limite fixée au 7 juillet 2023 à 12 heures.</p> <p>Les propositions comporteront un dossier de candidature contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le projet de développement envisagé : moyens matériel et humains spécifiquement affectés à l'exploitation</li><li>- Le permis d'exploitation pour vente de boissons alcoolisées qui permettra d'obtenir une licence III (vente de boissons alcoolisées à consommer sur place) à déclarer en mairie</li><li>- Un justificatif du statut juridique : extrait Kbis de moins de trois mois</li><li>- Une attestation d'assurance responsabilité civile</li></ul>

<b>Documents de consultation</b>	Le plan du site et visuel du chalet. Les documents de consultation seront remis par mail via l'adresse suivante : <a href="mailto:c.danchin@ville-bellerive.com">c.danchin@ville-bellerive.com</a>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Les candidatures seront remises au format dématérialisé : <a href="mailto:c.danchin@ville-bellerive.com">c.danchin@ville-bellerive.com</a> / <a href="mailto:c.vincent@ville-bellerive.com">c.vincent@ville-bellerive.com</a> ou au format papier, par courrier en RAR (date de réception du courrier faisant foi) à l'adresse suivante : Mairie de Bellerive-sur-Allier Service FACIL'ECO 12 rue Adrien Cavy 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER  Un récépissé ou un accusé de réception sera remis aux candidats, lesquels devront s'assurer, en cas d'absence de réception dans les 72 heures, que leur dossier a bien été reçu par le service.
<b>Service à contacter pour tout renseignement et/ou l'organisation d'une visite</b>	Madame Christine DANCHIN Service FACIL'ECO 04-70-58-87-14 ou Mme Coralie VINCENT Secrétariat Général 04.70.58.87.26